



Travaux fibre optique sur chemin prive

Par **gcgt**, le **18/11/2017** à **18:25**

Bonjour

Voila j'habite sur un chemin prive appartenant a plusieurs indivisaire et au bout de se chemin il y a une antenne pour nos 4 opérateurs . Aujourd'hui free a décidé de passer la fibre optique en enterrant ses fourreau mais n'a demande aucune autorisation aux indivisaire et dégradant très fortement le chemin . Nous avons bloquer les travaux ,nous n'avons aucun contact ni document autorisation de travaux .Que faire ?

Cordialement

Par **Visiteur**, le **18/11/2017** à **19:19**

Bjr

Etes vous allé en mairie ?

Par **gcgt**, le **18/11/2017** à **19:39**

Bonjour

oui mais il s'agit d'un chemin prive donc pas d'intervention

Par **youris**, le **18/11/2017** à **20:48**

bonjour,

la mairie doit connaître l'entreprise qui est intervenue car elle a du déposer une déclaration d'intention de commencement de travaux qui est une formalité obligatoire y compris en domaine privé car il existe des réseaux de toutes natures (eau, gaz, pétrole...etc...)qui traverse le domaine public mais également les propriétés privées.
salutations

Par **gcgt**, le **18/11/2017** à **20:58**

bonjour

ok merci je vais voir avec la mairie pour se document .

Mais on t'il le droit de faire ses travaux sans autorisation des proprietaires . Ils ont une servitudes de passage de plus de 30 ans .Ne sont ils pas hors la loi par l'article 545 du code civil .

Salutations